



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 26 mars 2019

Date d'envoi de la convocation :
18 mars 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
68	45	1

Votes		
Pour	Contre	Abstention
46	0	0

Objet de la délibération
<p>N° 10-2019-03-26 Constitution d'une provision pour risque – ECOVAL 30</p>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-huit heure trente, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à SAINT SIFFRET, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain VALANTIN, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :

Mesdames M. BRAYDE, T. DELBOS, P. RENAULT, N. DEVOT, M-B VEZON, M. GIANNUZZI, N. RAYSSIGUIER, B. DEBAUDRINGHIEN

Messieurs S. BLANC, G. CHRISTOL, D. VERSTRAETE, G. DAUTREPPE, A. VALANTIN, F. FABROL, C. ROUSSEL, M. BARDOC, S. PALAY, Y. MAZEL, E. SOURO, M. GENVRIN, P. MEJEAN, P. GISBERT, G. BEYOU, D. GODEFROY, A. CARON, M. GUERBER, D. SERRE, P. GIRAUD, J-L LABOURAYRE, G. PEDRO, D. BRAILLY, J. DELARBRE, G. DELSART, A. ROUAUD, G. JEAN, G. CHAPEL, D. VINCENT, L. BOYER, F. MAZIER, G. BONNEAU, C. EKEL, L. POUDEVIGNE, B. CANAL, L. MILESI, O. SAUZET.

POUVOIRS :

1- Madame DUPLAN Marie-Christine donne procuration à Madame VEZON Marie-Blanche.

EXCUSÉS :

Mesdames : GRANET Josiane, VINAS Catherine, NIGGEL Muriel, BRAULT Julie, LAVILETTE Delphine, PAUT Magali,

Messieurs : CLENET Remy, MANCHON Jean-Claude, PIRON Cyril, DIOGON Laurent, GOMEZ Michel, DUCROS Claude, DALVERNY Michel, TICHADOU Franck, AUDIBERT David, MOULIN Jean-Marie, MONTAILLER Bernard, FOUCAULT Antony, FRANCOIS Laurent, PEREZ Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BARDOC, Communauté de Communes du Pont du Gard.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Examiné en Bureau le 14 mars 2019

Le Président rappelle que Sud Rhône Environnement a établi un contrat de délégation de services publics avec le groupe THEOLIA pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri mécano biologique, ECOVAL30, à Beaucaire, où sont traités certains de nos déchets (Reste, Emballages, Papiers, cartons, végétaux) depuis 2007 (*selon le procès-verbal de réception définitif*).

Il rappelle qu'un contentieux est né il y a quelques années entre THEOLIA et SRE et que la situation d'ECOVAL30 est préoccupante (*qualité des constructions et performances des installations, financement du gros entretien et renouvellement, application technique et financière de la mise en place d'une ligne de CSR*).

Et cette situation est aggravée par l'acquisition récente de cette société par FUTUREN, filiale d'EDF au travers d'EDF EN (énergie nouvelle).

Considérant que les échanges entre ECOVAL 30 et Sud Rhône Environnement n'ont pu aboutir à ce jour,



SEANCE DU 26 mars 2019

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité décide :

- De constituer une provision pour risque de 300 000,00 € et d'inscrire cette somme en dépense de fonctionnement au compte 6875,
- D'ajuster, chaque année, cette provision au fur et à mesure de l'évolution de la situation et éventuellement de procéder à une reprise partielle ou totale de la provision par émission d'un titre de recette au compte 7875.

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 28 mars 2019,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Alain VALANTIN



Délibération transmise au Préfet du Gard.
Annexe(s) :
Copie à : Trésorerie, Service Comptabilité